

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 26 MARS 2024

OBJET

Modification tarif
Repas d'Automne

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François Laporte, Vice-Président du CCAS.

Del-2024-mars-019
N-7.1.3

PRESENTS : S. Ferraro - C. Cambrier - P. Courher -
J.-F. Laporte - E. Roca - G. Sullivan - L. Armand -
M. Cruz - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche -

POUVOIR(S) : T. Lagneau - A. Mane -

EXCUSE(S) : S. Lagneau - D. Attuel - H. Trinquet -
E. Arrigoni -

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de fixer les tarifs à appliquer pour les inscriptions du repas d'Automne 2024.

- Les tarifs seront les suivants :
 - pour les sorguais : 12.00 €
 - pour les extérieurs : 16.00 €

DIT que ce dispositif perdurera dans les mêmes conditions jusqu'à sa suppression ou modification par délibération du Conseil d'Administration

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE, les tarifs ci-dessus.

Adopté à : *L'unanimité*.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 29/03/2024.

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

